

## CALENDRIER DE FORMATION 2022-2023

**"Donnez-vous la chance de réussir"**

Catégories

---

01

TRONC COMMUN AMTI

---

05

CYCLE FISCALITÉ

---

02

AVOCAT EN VENTE FORCÉE

---

06

BIENS RURAUX

---

03

COACH ACTION

---

07

CYCLE PATRIMOINE

---

04

CYCLE COMMUNICATION

---

08

AUTRES FORMATIONS  
QUALIFIANTES

---

# TRONC COMMUN AMTI

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	FORMATEURS
1	Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	Vendredi 16 septembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Michel Vauthier
2	Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Lundi 3 octobre 2022 9h00 - 18h00	Maître André Cattan
3	Les bases de rédaction d'un avant-contrat	Vendredi 18 novembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Imrane Omarjee
4	Initiation à la fiscalité immobilière module 1	Vendredi 9 décembre 2022 de 9h30 à 18h30	Maître Homam Royai
5	Art et techniques de la communication et de la négociation	Vendredi 13 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Hirbod Deghani Azar
6	Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Lundi 6 mars 2023 9h00 - 18h00	Maître André Cattan
7	Fiscalité immobilière module 2	Vendredi 17 mars 2023 de 9h30 à 18h30	Maître Homam Royai
8	Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	Mercredi 14 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Michel Vauthier
9	Médiation en droit immobilier et Examen de fin de cycle de formation	Vendredi 23 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Angela ALBERT

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

**\*Dates susceptibles d'être modifiées**

\*\* Selon les conditions sanitaires

# AVOCAT EN VENTE FORCÉE

Cycle dispensé par Maître Josiane Oleotto-Guey et Maître Florent Bacle

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

PLUS D'INFORMATION

1

La saisie immobilière : du commandement au jugement d'orientation

Vendredi 23  
septembre 2022  
9h00 - 18h00

*Plus d'informations,  
programme et inscriptions*

2

Du jugement d'orientation à la distribution du prix

Vendredi 2 décembre  
2022  
9h00 - 18h00

*Plus d'informations,  
programme et inscriptions*

3

Comment éviter la vente de l'immeuble à la barre ?  
La vente de gré à gré et la vente amiable

Vendredi 27 janvier  
2023  
9h00 - 18h00

*Plus d'informations,  
programme et inscriptions*

4

Le rôle de l'avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées

*Date à venir*

*Plus d'informations,  
programme et inscriptions*

5

La licitation

Vendredi 24 mars  
2023  
14h00 - 18h15

*Plus d'informations,  
programme et inscriptions*

6

Pratique des ventes forcées + Examen et Pot de fin de cycle

Vendredi 2 juin 2023  
9h00 - 18h15

*Plus d'informations,  
programme et inscriptions*

*Plus d'informations, programme et inscriptions*

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

**\*Dates susceptibles d'être modifiées**

\*\* Selon les conditions sanitaires

# COACH ACTION

## 2022-2023

---

CYCLE DISPENSÉ PAR MONSIEUR YVES PÉDELABAT  
ET MAÎTRE MICHEL VAUTHIER

Vous êtes motivé et engagé, inscrivez-vous au "Coach Action".

Nous vous proposons un suivi personnalisé, de l'entraide avec des ateliers par groupes de 8 personnes avec des travaux précis et individualisés à réaliser.

L'objectif de cet atelier personnalisé est de permettre aux Avocats qui se sont formés de passer à l'action et de concrétiser leur premier mandat.

Toutes les dates seront fixées d'un commun accord avec le groupe de 8 personnes.

Visioconférence

# CYCLE PATRIMOINE

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1 Expertise immobilière : la juste valeur du bien

Lundi 3 octobre  
2022  
9h00 - 18h00

Maître André Cattan

3 Valorisation des exploitations agricoles

Vendredi 7 octobre  
2022  
9h00 - 18h00

Maître Bernard Mandeville

2 Responsabilité et assurance des constructeurs  
Initiation

Mercredi 23  
novembre 2022  
9h00 - 13h15

Maître Michel Vauthier

4 Valoriser votre patrimoine en optimisant votre  
fiscalité/Initiation

Vendredi 1er février  
2023 de 9h00 à  
13h15

Maître Homam Royai

5 Fiscalité immobilière module 2

Vendredi 17 mars  
2023 de 9h30 à  
18h30

Maître Homam Royai

6 Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jedi 23 mars  
2023  
9h00 - 13h15

Maître Bernard Mandeville

7 Réservé aux avocats uniquement : Construisez votre  
patrimoine en optimisant votre fiscalité

Vendredi 26 mai 2023  
de 9h00 à 13h15

Maître Homam Royai

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

**\*Dates susceptibles d'être modifiées**

\*\* Selon les conditions sanitaires

# BIENS RURAUX

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1	Valorisation des exploitations agricoles	Vendredi 7 octobre 2022 9h00 - 18h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
2	Les baux ruraux	Mercredi 18 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
3	Fiscalité des biens ruraux	Vendredi 10 mars 2023 9h00 - 18h00	Maître Guy GERVAIS
4	Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité	Jedi 23 mars 2023 9h00 - 13h15	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
5	La prise en compte des aléas climatiques et de la pollution dans la fixation des prix des biens ruraux	Vendredi 30 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

**\*Dates susceptibles d'être modifiées**

\*\* Selon les conditions sanitaires

# CYCLE FISCALITÉ

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Fiscalité immobilière module 1  
Initiation

Vendredi 9 décembre  
2022 de 9h30 à  
18h30

Maître Homam Royai

2

Valoriser votre patrimoine en optimisant votre  
fiscalité/Initiation

Mercredi 1 Février  
2023 de 9h00 à  
13h15

Maître Homam Royai

3

Fiscalité immobilière module 2

Vendredi 17 mars  
2023 de 9h30 à  
18h30

Maître Homam Royai

4

Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jeudi 23 mars  
2023  
9h00 - 13h15

Maître Bernard Mandeville

5

Réservé aux avocats uniquement : Construisez votre  
patrimoine en optimisant votre fiscalité

Vendredi 26 mai 2023  
de 9h00 à 13h15

Maître Homam Royai

6

Fiscalité immobilière internationale

\*A VENIR

Maître André Slatkin

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

**\*Dates susceptibles d'être modifiées**

\*\* Selon les conditions sanitaires

# CYCLE COMMUNICATION

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	FORMATEURS
1	Art et techniques de la communication et de la négociation	Vendredi 13 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Hirbod Deghani Azar
2	Théorie de l'information et pratique de la communication	*A VENIR	Maître Michel Vauthier

---

*Plus d'informations, programme et inscriptions*

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

***\*Dates susceptibles d'être modifiées***

\*\* Selon les conditions sanitaires



# AUTRES FORMATIONS

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Responsabilité et assurance des constructeurs  
Initiation

*Mercredi 23  
novembre 2022  
9h00 - 13h15*

*Maître Michel Vauthier*

2

Fonds de commerces et baux commerciaux

*\*A VENIR*

*\*A VENIR*

3

Les modalités de cession d'un lot de copropriété

*\*A VENIR*

*\*A VENIR*

---

*Plus d'informations, programme et inscriptions*

Visioconférence et/ou présentiel à Paris\*\*

***\*Dates susceptibles d'être modifiées***

\*\* Selon les conditions sanitaires



# TARIFS

## Tarifs pour une formation d'une journée

Tarif adhérents AAMTI : **414,00 € TTC**  
(345,00€ HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : **511,00 € TTC**  
(425,83€ HT - 20% TVA)

## Tarifs pour une formation d'une demi-journée

Tarif adhérents AAMTI : **207,00 € TTC**  
(172.50€ HT - 20%TVA)

Tarif non-adhérents : **255,50 € TTC**  
(212.92€ HT - 20% TVA)

# PRISE EN CHARGE

La formation entre dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats pour 8 heures ou 4 heures 15 et est éligible à la prise en charge par le **FIF-PL et l'OPCO**.



En votre qualité de chef d'entreprise, vous bénéficiez également d'un crédit d'impôt égal à deux fois le taux horaire du SMIC au 31.12.2022 multiplié par le nombre d'heures de formation, soit 21,14€ X Nombre d'heure dans la limite de 40h, soit 40X 21,14 =845,60 € par an.